



Subvention écoÉnergie - Rénovation



Le programme canadien écoÉNERGIE est offert par l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) du Canada et vous donne la possibilité de recevoir jusqu'à 375\$ pour le remplacement d'un appareil de chauffage au bois par un modèle qui satisfait les normes CSAB415.1 ou EPA 40 CFR Part 60.

Dans le jargon de l'industrie, le terme « certifié EPA » est communément utilisé pour désigner la norme EPA 40 CRF Part 60. Tous les appareils à bois et à granules Osburn sont certifiés EPA sont ainsi admissibles au programme.

Recherchez le logo suivant sur la fiche du produit Osburn qui vous intéresse :

Admissible au programme



Pour de plus amples informations sur le programme et ses règles, visitez le site suivant :

<http://oee.nrcan.gc.ca/residentiel/personnel/renovation-maisons/renovez-admissible-subvention.cfm>

Dépêchez-vous, le programme prend fin le 31 mars 2011!